


- de préciser que la nomenclature M57 s'appliquera aux budgets suivants :
- que l'amortissement des immobilisations acquises à compter du 1^{er} janvier 2023 est linéaire et pratiqué par dérogation, à compter du 1^{er} janvier N+1
- que les durées d'amortissement seront celles qui étaient antérieurement appliquées ;
- de maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif dans totalité sur l'exercice avec un étalement budgétaire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire le 22 novembre 2022 à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
A Solesmes, le 28 novembre 2022
Le Maire,
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,
Cécile DAILLIÈRES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2022**

DATE DE CONVOCATION 16 novembre 2022 L'an deux mil vingt-deux,
le VINGT-DEUX NOVEMBRE à vingt heures
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE DE LA DÉLIBÉRATION : 28 novembre 2022
Étaient présents :
Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoint,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR,
Thierry QUANTIN, Mme Yvette GIBON, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET,
M. Christophe DENIAU. Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 15
Absente excusée :
Hélène CONGARD.

PRESENTS 14
VOTANTS 15
Procuration :
Mme Hélène CONGARD donne procuration à M. Frédéric TOP

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

DECISION MODIFICATIVE N° 4 - BUDGET GENERAL 2022 -

Faisant suite à des changements d'imputation et à des dépenses non-inscrites au budget, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité se prononce en faveur de la décision modificative n° 4 suivante concernant le budget général 2022 :

SECTION DE INVESTISSEMENT :

	Inscription au BP 2022 :	Proposition de DM4	Total inscription 2022
DÉPENSE :			
Article 2051 : concessions et droits similaires	4 000.00 €	+ 2 000.00 €	6 000.00 €
Article 2313 : constructions	755 000.00 €	- 2 000.00 €	753 000.00 €

SECTION INVESTISSEMENT TOTAL DEPENSE : 0 €

Pour extrait certifié conforme,
A Solesmes, le 28 novembre 2022
Le Maire,
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,
Cécile DAILLIERES



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION
16 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux,
le VINGT-DEUX NOVEMBRE à vingt heures
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de
Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :
28 novembre 2022

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR,
Thierry QUANTIN, Mme Yvette GIBON, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET,
M. Christophe DENIAU. Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 15

Absente excusée :
Hélène CONGARD.

PRESENTS 14
VOTANTS 15

Procuration :
Mme Hélène CONGARD donne procuration à M. Frédéric TOP

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

TARIF REPAS DES AINES POUR LES CONJOINTS DE MOINS DE 70 ANS

Un repas est offert aux retraités ayant 70 ans et plus résidant sur la commune de Solesmes.

Les personnes de moins de 70 ans, peuvent accompagner leur conjoint moyennant une participation, un avis des sommes à payer à régler au Trésor Public sera envoyé.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le Conseil municipal décide de porter cette participation à 35 € par personne.

Pour extrait certifié conforme,
A Solesmes, le 28 novembre 2022
Le Maire,
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,
Cécile DAILLIERES



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION
16 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux,
le VINGT-DEUX NOVEMBRE à vingt heures
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :
28 novembre 2022

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjointes,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR,
Thierry QUANTIN, Mme Yvette GIBON, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET,
M. Christophe DENIAU. Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 15

Absente excusée :
Hélène CONGARD.

PRESENTS 14
VOTANTS 15

Procuration :
Mme Hélène CONGARD donne procuration à M. Frédéric TOP

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

NUMEROTATION DES HABITATIONS ET CHANGEMENT DE NOM DE VOIES ET LIEUX-DITS -

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des problèmes récurrents rencontrés par l'adressage. De plus, pour l'implantation de la fibre optique, il propose au Conseil Municipal de procéder au changement de nom de certains lieux-dits et voies ainsi qu'à la numérotation des maisons.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- décide de procéder au changement s des noms de lieux-dits et voies et à la numérotation des maisons tels que récapitulés dans le tableau mis en annexe,
- charge Monsieur Le Maire de prendre l'arrêté municipal relatif au numérotage des maisons,
- charge Monsieur Le Maire de notifier cet arrêté de numérotation auprès des propriétés concernées,
- charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération et transmettra la liste des habitations au service des Impôts Fonciers.

Numéro de Voie	Extension de Voie	Nom de Voie	ID Parcelle
51	E	ROUTE DE BEAUCE	B N°795 au lieu de la B N°111
9		AVENUE JEAN MONNET	AH N°110
11		AVENUE JEAN MONNET	AH N°63
17		AVENUE JEAN MONNET	AH N°61
11		IMPASSE DE LA FOUQUERIE	AH N°81
7		ROUTE DE LA CHAPELLE DU CHENE	A N°175
9		ROUTE DE LA CHAPELLE DU CHENE	A N°175

Pour extrait certifié conforme,
A Solesmes, le 28 novembre 2022
Le Maire,
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,
Cécile DAILLIERES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2022**

DATE DE CONVOCATION 16 novembre 2022 L'an deux mil vingt-deux,
le VINGT-DEUX NOVEMBRE à vingt heures
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE DE LA DÉLIBÉRATION : 28 novembre 2022
Étaient présents :
Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR,
Thierry QUANTIN, Mme Yvette GIBON, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET,
M. Christophe DENIAU. Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 15
Absente excusée :
Hélène CONGARD.

PRESENTS VOTANTS 14 15
Procuration :
Mme Hélène CONGARD donne procuration à M. Frédéric TOP

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

CONVENTION DE RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX ENTRE LA COMMUNE ET LA TRÉSORERIE DE SABLE SUR SARTHE

Monsieur Le Maire présente la convention de recouvrement des produits locaux qui doit être prise entre la commune et la trésorerie de Sablé sur Sarthe.

Cette convention a pour but :

- d'améliorer et sécuriser le recouvrement de produits locaux
- faciliter la vie de l'usager
- supprimer pour nos services respectifs les tâches matérielles sans valeur ajoutée et chronophages
- réduire le cout du traitement des opérations.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'ACCEPTER les termes de la convention
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,
A Solesmes, le 28 novembre 2022
Le Maire,
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,
Cécile DAILLIERES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2022**

DATE DE CONVOCATION 16 novembre 2022 L'an deux mil vingt-deux,
le VINGT-DEUX NOVEMBRE à vingt heures
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de
Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D’AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :** 28 novembre 2022 Étaient présents :
Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjointe,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR,
Thierry QUANTIN, Mme Yvette GIBON, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET,
M. Christophe DENIAU. Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE** 15 Absente excusée :
Hélène CONGARD.

PRESENTS 14 Procuration :
VOTANTS 15 Mme Hélène CONGARD donne procuration à M. Frédéric TOP

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

**CONVENTION DE LOCATION DU LOCAL DU CLUB DE FOOT A LA JSS HORS
ENTRAÎNEMENT**

Monsieur Le Maire expose au Conseil que le local du Club de foot est loué à la Jeunesse Sportive Solesmienne (JSS) hors entraînement. Il propose de fixer un montant de 100 € pour chaque location du local à la JSS hors entraînement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le conseil municipal décide :

-d'ACCEPTER les termes de la convention de location

-d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,
A Solesmes, le 28 novembre 2022
Le Maire,
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,
Cécile DAILLIERES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2022**

DATE DE CONVOCATION
16 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux,
le VINGT-DEUX NOVEMBRE à vingt heures
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la
présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :**
28 novembre 2022

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR,
Thierry QUANTIN, Mme Yvette GIBON, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET,
M. Christophe DENIAU. Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE** 15

Absente excusée :

Hélène CONGARD.

PRESENTS 14
VOTANTS 15

Procuration :

Mme Hélène CONGARD donne procuration à M. Frédéric TOP

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

**OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT 2023 à hauteur de 25 % des crédits
d'investissement votés en 2022**

Conformément à l'article 5 de la Loi n° 88.13 du 05 janvier 1998, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir des crédits d'investissement pour 2023 pour un montant de 233 000 € correspondant à la limite de 25 % des crédits d'investissement 2022, et de s'engager à inscrire ces 233 000 € au Budget Primitif 2023.

Cette disposition a pour objet de lancer dès maintenant des travaux à exécuter rapidement.

Pour extrait certifié conforme,
A Solesmes, le 28 novembre 2022
Le Maire,
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,
Cécile DAILLIERES



ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION DU 22 NOVEMBRE 2022
OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2023
à HAUTEUR DE 25 % DES CRÉDITS 2022

* Montant total des crédits d'investissements inscrits en 2022 : (hors remboursement emprunts et déficit investissement)	932 700.00 €
* 25 % de ces crédits représentent une enveloppe de :	233 175.00 €
* Montant des crédits ouverts :	233 000.00 €

Détail des dépenses à prendre en compte en 2023 avant le vote du BP 2023 dans l'enveloppe de 25 %
des crédits ouverts en 2022 :

Chapitre 21 : Immobilisations en cours **233 000 €**

2031	: Frais d'études	:	4 000 €
2033	: Frais d'insertion	:	2 000 €
21312	: Bâtiments scolaires	:	5 000 €
21318	: Autres bâtiments publics	:	23 000 €
2135	: Installations générales, agencements	:	10 000 €
21578	: Autre matériel et outillage de voirie	:	2 000 €
2158	: Autres installations, matériel	:	15 000 €
2188	: Autres immobilisations corporelles	:	9 000 €
2312	: Agencements et aménagements de terrain	:	23 000 €
2313	: Constructions	:	140 000 €

Soit la somme de : **233 000 €**

Fait à Solesmes, le

Le Maire :

Pascal LELIEVRE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2022**

DATE DE CONVOCATION
16 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux,
le VINGT-DEUX NOVEMBRE à vingt heures
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la
présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :**
28 novembre 2022

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjointe,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR,
Thierry QUANTIN, Mme Yvette GIBON, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET,
M. Christophe DENIAU. Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE** 15

Absente excusée :
Hélène CONGARD.

PRESENTS 14
VOTANTS 15

Procuration :
Mme Hélène CONGARD donne procuration à M. Frédéric TOP

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

**CONVENTION AVEC LE CINEMA LES CONFLUENCES DANS LE CADRE DE L'OPERATION CINE
VACANCES**

Monsieur le Maire expose au Conseil que le Président du Cinéma CONFLUENCES, a sollicité la commune de Solesmes, dans le cadre d'une opération « ciné vacances », afin d'offrir des tickets de cinéma à des jeunes de moins de 18 ans.

Le Cinéma Confluences propose un tarif de 4 € le ticket et la commune s'engage à en payer au moins 50 %, le reste étant à charge du bénéficiaire de l'offre.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de s'engager par une convention avec le cinéma Les Confluences, qui stipulera le montant pris en charge par la commune et le nombre de places financées par la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le Conseil décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le Président du Cinéma CONFLUENCES.

Pour extrait certifié conforme,
A Solesmes, le 28 novembre 2022
Le Maire,
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,
Cécile DAILLIERES

